

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2022-146/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel consolidé 2023 du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina".

n° 2022-146/PR/MS

Ministère  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication  
15 décembre 2002

Numéro JO  
n° 23 du 15/12/2022

Date du numéro  
15 décembre 2022

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant définition et gestion des établissements publics

**VU**La Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant orientation de la politique de santé

**VU**La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière

**VU**La Loi n°173/AN//07/5ème L du 22 avril 2007 portant réorganisation du de la Santé

**VU**La Loi n°106/AN/10/6ème L du 03 janvier 2011 portant création d'un Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina"

**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

**VU**Le Décret n°2001-211/PR/PM relatifs aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

**VU**Le Décret n°2007-0155/PR/MS du 16 juillet 2007 portant carte sanitaire, organisation et fonctionnement du système de santé

**VU**Le Décret n°2014-0108/PR/MS du 27 avril 2014 portant statut, organisation et fonctionnement du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina"

**VU**L'Arrête portant nomination des membres du conseil d'administration du CNRSR-Housseina

**VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2021-114/PREdu 24 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

**VU**Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration le Lundi 21 Novembre 2022

SUR Proposition du Ministre de la Santé.

#### TEXTE INTÉGRAL

---

##### Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2023 du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina" qui s'élève à

---

– EN RECETTE :.....135 747 400 FDJ – EN DEPENSE  
:.....135 747 400 FDJ

##### Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**